

H 289/20 (24)

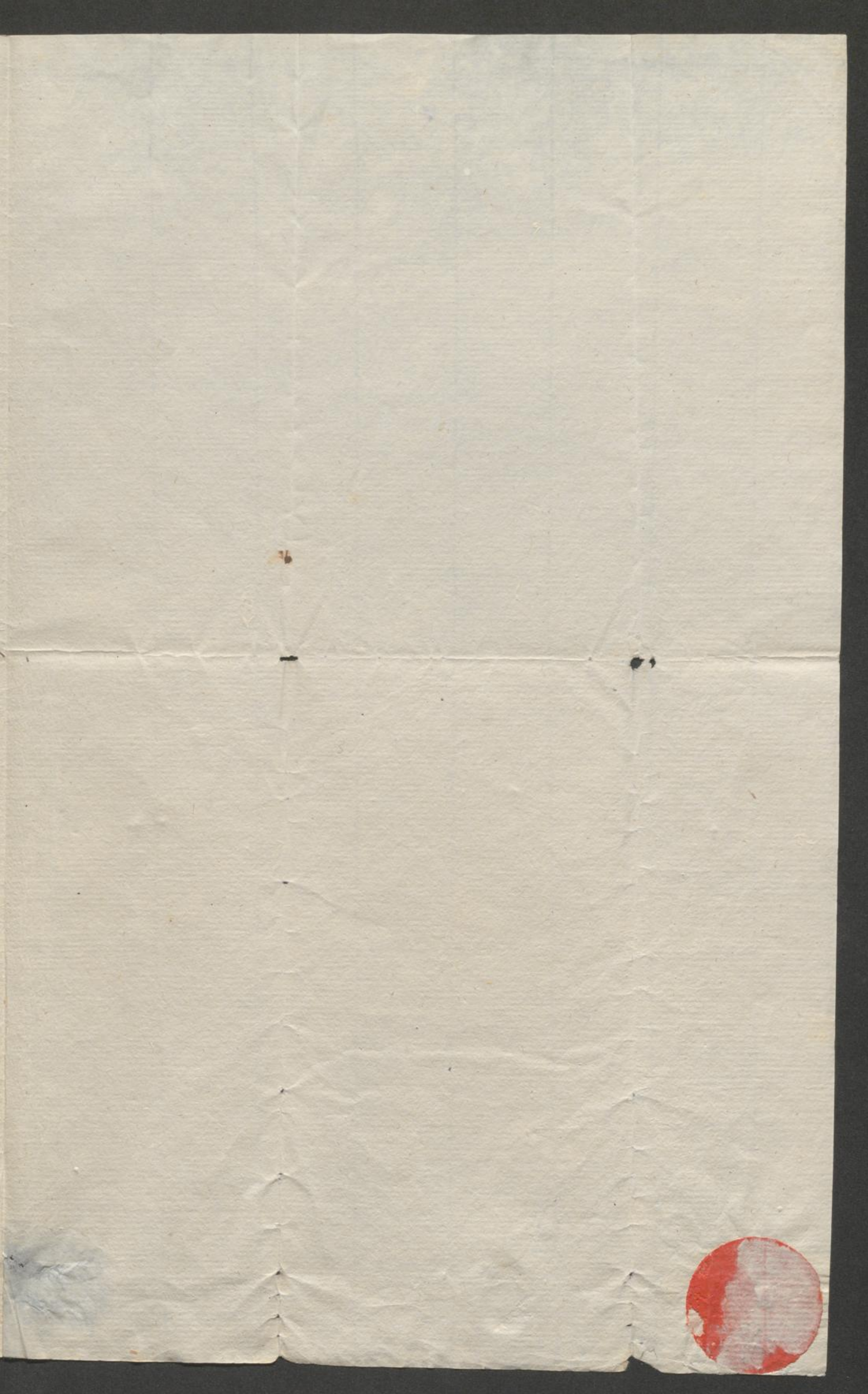
Cher Monsieur A. Müller, Royalminister au S. H.
20. Janvier au Dan. Nord.

Monsieur Doyen.

Monsieur le Directeur s'est vu obligé, par son
rapprochement de contracter l'engagement de l'acteur,
Monsieur Friedmann de l'engagement de son fils
Monsieur: un certain O. de l'année 836 et par la suite
Contracte, ~~propre~~ ~~nom~~, pourvu que
certaines conditions ne fussent pas
violées. M. Friedmann a fait avec M. Müller un
plan de l'année 836 en ce qui concerne
et l'ensemble des conditions.

Après que M. Friedmann a été informé de ces
conditions, il ne peut, sans le consentement
de son père, en modifier aucune. Il est
nécessaire que l'engagement de M. Friedmann
soit ratifié par son père. Il est donc nécessaire
qu'il soit informé de ces conditions, et qu'il
soit autorisé à les accepter. Il est donc nécessaire
qu'il soit informé de ces conditions, et qu'il
soit autorisé à les accepter. Il est donc nécessaire
qu'il soit informé de ces conditions, et qu'il
soit autorisé à les accepter.





D. W. G. G. G.

Dem Herrn von Müller
Papellmeister des k. k. für
Fürstentum an der Wien

Dahier